

Relance, puissance, appartenance

Le programme de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

Numérique

La présidence française se donnera pour objectif de faire progresser un certain nombre de dossiers stratégiques au service de la souveraineté numérique européenne en matière de protection des données, de développement, d'intelligence artificielle, de sécurité et de renforcement des réseaux et infrastructures pour une résilience accrue. Elle encouragera aussi la mise en place d'un cadre horizontal facilitant l'accès à des données de qualité, leur stockage ainsi que leur partage en toute sécurité.

Le renforcement de la cybersécurité sera un axe de travail prioritaire de la présidence. La crise sanitaire causée par la pandémie de la Covid-19, en obligeant les Européens à adapter leurs modes de travail et de communication, a mis en exergue notre dépendance aux réseaux et dès lors l'importance de renforcer la résilience de l'Union en matière cyber. À ce titre, la présidence française s'efforcera de faire progresser les négociations sur la révision de la directive Network and Information System Security (NIS).

La présidence fera aussi du développement de l'intelligence artificielle digne de confiance et au service de l'humain l'une de ses priorités. Elle poursuivra l'examen du règlement sur ce sujet, dans une volonté d'instaurer un cadre réglementaire équilibré, à même de permettre l'essor de l'innovation tout en garantissant une protection adéquate des droits fondamentaux. Cette initiative représente une opportunité importante en vue de

doter l'Union d'un cadre innovant, propice au développement d'un écosystème et de solutions européennes compétitifs, et capable de servir de référence au niveau mondial.

La présidence s'emploiera à développer un cadre juridique équilibré, cohérent et sécurisé conciliant préservation des droits des citoyens, protection des intérêts de l'Union et de ses États membres et développement d'usages et de services innovants par les entreprises et les autorités publiques. Elle poursuivra les travaux sur le règlement relatif à la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques dit « ePrivacy », qui précise et complète le règlement général sur la protection des données tout en protégeant les libertés et droits des personnes physiques et morales en ce qui concerne la fourniture et l'utilisation de services de communications électroniques. Le partage et le recours au traitement massif des données sont des leviers de croissance, d'innovation et de compétitivité pour nos entreprises et centres de recherche, mais également de pilotage des politiques publiques pour l'administration et les collectivités. La présidence débutera les travaux sur la loi sur les données, qui contribuera, avec le règlement sur la gouvernance des données déjà adopté, à créer un cadre juridique de confiance et propice aux échanges de données tout en sécurisant les mécanismes de partage.

Afin d'apporter des résultats concrets pour les citoyens européens, la présidence poursuivra les travaux sur

la création d'une identité numérique européenne, afin de promouvoir des identités numériques fiables pour tous les Européens, et initiera les travaux sur la révision de la directive relative au coût du déploiement des réseaux de haut débit, qui permettra d'accélérer le déploiement des réseaux à très haut débit, si cette dernière est publiée au premier semestre 2022.

La transition numérique de l'Europe est un pilier de la relance et constitue un élément essentiel du renforcement de notre souveraineté, à travers un financement de la recherche et de l'innovation à un niveau suffisant dans les technologies numériques clés (intelligence artificielle, cloud, quantique, etc.) et l'accompagnement du développement des start-ups. Le Projet Important d'Intérêt

Européen Commun Cloud sera ainsi un élément important du soutien au développement d'infrastructures et de services cloud européens, nécessaires à la transition numérique. Enfin, la présidence s'efforcera de travailler à renforcer la coopération européenne sur la base du programme politique numérique proposé par la Commission et de la future déclaration interinstitutionnelle qui posera les grands principes numériques de l'Union.

Une conférence ministérielle organisée début février sera dédiée aux enjeux de souveraineté numérique. L'assemblée numérique européenne sera quant à elle organisée fin juin.